POUVOIR ADJUDICATEUR

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES NORMANDIE
135 Boulevard de L'Europe
76100 ROUEN

MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
N°25-300

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Marché de services passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique.

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ 3
ARTICLE 2. POUVOIR ADJUDICATEUR 3
ARTICLE 3. MODE DE CONSULTATION 3
ARTICLE 4. DESCRIPTION DU MARCHÉ 3
4.1 Mode d'exécution 3
4.2 Allotissement 3
ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ 4
ARTICLE 6 : VARIANTES 4
6.1 Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur 4
6.2 Variantes à l'initiative des soumissionnaires 4
ARTICLE 7 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 4
7.1 Contenu du dossier de consultation 4
7.2 Retrait du dossier 4
7.3 Modification du dossier de consultation 4
7.4 Questions – Réponses 5
ARTICLE 8 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES 5
8.1 Visite des sites 5
8.2 Modalités de remise des offres 5
8.3 Contenu de l'offre 7
8.3.1 Pièces à produire par les candidats 7
8.3.2 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché 7
8.3.3 Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique 7
8.4 Délai de validité des offres 8
8.5 Date et heure limites de réception des offres 8
ARTICLE 9 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SELECTION 8
9.1 Sélection des candidatures 8
9.2 Critères d'attribution 9
ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DU MARCHE 9
10.1 Mise au point 9
10.2 Signature de l'acte d'engagement 9
ARTICLE 11 : RECOURS 9

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'entretien annuel des espaces verts des sites du CROUS Normandie situés à Mont-St-Aignan (76130), Saint-Etienne du Rouvray et à Evreux (27000).

Code CPV principal : 77310000-6 Réalisation et entretien d'espaces verts
Code CPV complémentaire : 77311000-3 Entretien de pelouses décoratives ou d'agrément

ARTICLE 2. POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS Normandie
135 boulevard de l'Europe
76 100 ROUEN

La personne morale adjudicatrice du marché est Mme Christine Le Noan, Directrice du CROUS Normandie.

ARTICLE 3. MODE DE CONSULTATION

Marché de services passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4. DESCRIPTION DU MARCHÉ

4.1 Mode d'exécution

Le marché ou lot du marché est conclu avec un opérateur économique ou un groupement d'opérateurs pour des prestations à prix forfaitaires annuels.

4.2 Allotissement

Le marché est alloti géographiquement.

LOT 1 : Entretien des espaces verts des sites de Mont-St-Aignan
LOT 2 : Entretien des espaces verts des sites d'Evreux
LOT 3 : Entretien des espaces verts des sites de Saint Etienne Du Rouvray

Le candidat est libre de répondre à un ou plusieurs lots.

4.3 Prestations similaires

Conformément à l'article R2122-7 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de réaliser des prestations similaires avec le titulaire du marché sans publication, ni mise en concurrence préalables. Les prix appliqués à ces prestations éventuelles devront être en cohérence avec les prix du marché.

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée ferme allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.
Il sera renouvelable 3 fois tacitement pour une nouvelle période ferme de 12 mois.

En cas de non-reconduction, le titulaire sera avisé par lettre recommandée, 2 mois avant la fin de la période d'exécution en cours.

ARTICLE 6 : VARIANTES

6.1 Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur
Sans objet

6.2 Variantes à l'initiative des soumissionnaires
Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 7 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

7.1 Contenu du dossier de consultation
Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Les formulaires DC1, DC2, ATTRI1 et son annexe financière 1 (Décomposition du prix global forfaitaire pour chaque lot)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- L'annexe 2 « liste des sites »
- L'annexe 3 « CRT » cadre de réponse technique à renseigner
- Le certificat de visite de chaque lot

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG-FCS) non fourni, est réputé connu des candidats.

7.2 Retrait du dossier
Les documents de la consultation sont exclusivement téléchargeables sur la plate-forme
de dématérialisation PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

7.3 Modification du dossier de consultation
Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.
Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant
les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de réception des offres.

En cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté, conformément à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

7.4 Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr
Les réponses aux questions ou demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'au neuvième jour avant la date limite de réception des offres, sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.
Les questions et réponses, si elles intéressent l'ensemble des candidats et peuvent avoir un impact sur la teneur des offres, seront portées à la connaissance des candidats par mise en ligne sur le site PLACE, sous réserve que ceux-ci se soient identifiés lors du téléchargement du dossier de consultation.
Il appartient au candidat de relever son courrier électronique (courrier indésirable compris) et de fournir, sur le site, une adresse mail valide pendant toute la procédure.
Lorsqu'un complément d'informations nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

ARTICLE 8 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

8.1 Visite des sites

La visite des sites est obligatoire.
Le candidat devra procéder à la visite de chaque site en prenant rendez-vous une semaine à l'avance avec les responsables de sites indiqués dans l'annexe 2 « liste des sites ». Les établissements ont des périodes de fermeture pendant les vacances scolaires, le candidat veillera à organiser son planning de visite en tenant compte de cette contrainte. À l'issue de ces visites, il sera considéré que le titulaire est parfaitement informé de la consistance des installations, objets du marché, et des conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution et la durée des prestations
à réaliser.
Aucune plus-value ou indemnité particulière pour méconnaissance d'inconvénients, sujétions ou difficultés de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée.
Le candidat fournira l'attestation de visite dûment complétée et signée avec son offre.

8.2 Modalités de remise des offres

Les plis seront remis par voie électronique exclusivement, sur le site PLACE à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr
Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre. Les candidats trouveront sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable

qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Ils disposent également d'une assistance téléphonique.

Format des fichiers :
Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres.
- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html.
- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers.
- Ne pas utiliser les .exe et les macros.
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

Horodatage des plis :
Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines.
Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limites est considéré comme hors délai.
En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :
Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus. La réception de tout fichier infecté entrainera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :
Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier.
La copie de sauvegarde sera adressée au Pouvoir adjudicateur, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

- soit par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :
CROUS Normandie
Service des Achats
135 boulevard de l'Europe
76100 Rouen
- soit par une remise directement, contre récépissé, au Service des Achats du CROUS Normandie - 135, boulevard de l'Europe - 76100 Rouen (Tél : 02 32 08 50 33 ou 02 32 08 50 31) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sauf jours de fermeture exceptionnelle.

Pour être prise en compte, la copie de sauvegarde doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres. En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.

Signature électronique des plis :
La signature électronique des plis n'est pas exigée.

8.3 Contenu de l'offre

Les offres seront rédigées en langue française et l'unité monétaire du marché est l'euro.

8.3.1 Pièces à produire par les candidats

- Le formulaire DC1 dument complété
- Le formulaire DC2 avec indication du chiffre d'affaires du candidat pour le domaine d'activité du marché sur les trois dernières années.
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels d'un niveau approprié au marché.
- Le certificat de visite signé pour les sites correspondant aux lots présentés
- Une liste de références pertinentes au regard de l'objet du marché et provenant de marchés exécutés au cours des deux dernières années. Ces références sont vérifiables et comprennent le nom du donneur d'ordre.
- L'acte d'engagement ou ATTRI1 dûment complété, son annexe financière datée avec le cachet du candidat (1 acte d'engagement pour chaque lot présenté)
- Le cadre de réponse technique (CRT annexe 3) complété. S'il le juge nécessaire
  le candidat peut établir un CRT par lot.

8.3.2 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous huit jours après une demande formulée par le pouvoir adjudicateur les documents suivants : un document prouvant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (kbis, ou extrait du registre pertinent)
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- en cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public

8.3.3 Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par

le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3.
Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.
Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.
En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.
L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.
Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.
L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.
Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

8.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8.5 Date et heure limites de réception des offres

La date et heure limites de réception des offres sont fixées au :

Le 24 février à 12h00

ARTICLE 9 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SELECTION

9.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

- Les capacités professionnelles : références, qualifications professionnelles, certificats d'habilitation nécessaires ou moyens de preuve équivalents
- Les capacités financières : Le chiffre d'affaire du candidat sera au minimum égal à deux fois le montant forfaitaire annuel du marché.

9.2 Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Prix annuel forfaitaire 40 %

L'offre la mieux placée obtient la note maximale 10.
Les autres offres sont notées selon la formule :
Note du candidat = Prix le plus bas x note maximale
Prix proposé par le candidat

- Valeur technique 60 %

La valeur technique de l'offre est appréciée au regard des réponses apportées dans le « Cadre de réponse technique » (CRT) et annexes éventuelles. Elle est notée sur 100 points, note ramenée ensuite sur 10.

- Moyens humains et matériels (organigramme, référent technique, référent facturation, matériels utilisés, etc) : 30 points
- Conditions d'exécution des prestations : 55 points
- Démarche environnementale : détail des actions de l'entreprise en faveur du développement durable et les actions démontrant une démarche sociale envers ses salariés et/ou envers un public extérieur : 10 points
- Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité et l'hygiène sur les lieux d'exécution : 5 points

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DU MARCHE

10.1 Mise au point

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

10.2 Signature de l'acte d'engagement

La signature électronique n'étant pas exigée, il sera demandé au candidat retenu une re-matérialisation de l'acte d'engagement et une signature manuscrite du document original, à retourner au Service achats dans les meilleurs délais.

ARTICLE 11 : RECOURS

En cas de litige, le Tribunal administratif compétent est le Tribunal administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert – 76100 Rouen.
Email : greffe.ta@juradmin.fr
Téléphone : 02.35.58.35.00